

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°76-2022-053

PUBLIÉ LE 29 MARS 2022

Sommaire

ט	irection Regionale des Finances Publiques de Normandie / Division RH	
	76-2022-03-28-00009 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant	
	en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de	
	l'expropriation - A. GHORRAF (1 page)	Page 3
	76-2022-03-28-00008 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant	
	en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de	
	l'expropriation - C. FABRE (1 page)	Page 5
	76-2022-03-28-00012 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant	
	en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de	
	l'expropriation - C. MOTTIN (1 page)	Page 7
	76-2022-03-28-00007 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant	
	en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de	
	l'expropriation - G. DUTEIL (1 page)	Page 9
	76-2022-03-28-00013 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant	
	en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de	
	l'expropriation - H. PAGEOT (1 page)	Page 11
	76-2022-03-28-00011 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant	
	en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de	
	l'expropriation - I. MEILLERAIS (1 page)	Page 13
	76-2022-03-28-00010 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant	
	en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de	
	l'expropriation - J. GUINEL (1 page)	Page 15
	76-2022-03-28-00014 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant	
	en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de	
	l'expropriation - M. TOULZE (1 page)	Page 17
	76-2022-03-28-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière	
	d'évaluation domaniale (2 pages)	Page 19
	76-2022-03-28-00018 - Arrêté portant délégation de signature en matière	
	de gestion domaniale (3 pages)	Page 22
	76-2022-03-28-00019 - Arrêté portant désignation des agents habilités à	
	représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation (2 pages)	Page 26
	76-2022-03-28-00015 - Décision de délégations spéciales de signature pour	
	le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et	
	les missions rattachées (6 pages)	Page 29
	76-2022-03-28-00005 - Délégation de signature à l'adjoint au responsable	
	du pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 36
S	ervice départemental d'incendie et de secours 76 / SDIS 76	
	76-2022-03-29-00004 - Arreté n°22-011portant liste des représentants des	
	sapeurs-pompiers volontaires du Sdis 76 pouvant siéger au conseil de	
	discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la	
	Seine-Maritime (2 pages)	Page 39

76-2022-03-28-00009

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - A. GHORRAF





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves Lt GAL

76-2022-03-28-00008

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - C. FABRE





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-yves E GALL

76-2022-03-28-00012

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - C. MOTTIN





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALL

76-2022-03-28-00007

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - G. DUTEIL





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LA GALL

76-2022-03-28-00013

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - H. PAGEOT





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean- wes LE GAL

76-2022-03-28-00011

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - I. MEILLERAIS





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALI

76-2022-03-28-00010

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - J. GUINEL







Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves E GALL

76-2022-03-28-00014

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - M. TOULZE





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALI

76-2022-03-28-00006

Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-maritime,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du 1 de l'article 33 et le décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44);

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques modifié par le décret 2014-808 du 16 juin 2014 et par le décret 2014-930 du 19 août 2014 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Arrête:

<u>Article. 1er.</u> - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle État;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN :

- Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques ;
- à l'effet de signer, au nom du gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale.

La signature des avis portant sur la valeur vénale des biens cédés par l'État ou sur les valeurs locatives de tous les biens loués par l'État, ne peut être subdéléguée.

<u>Article. 2.</u> – Délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Hubert PAGEOT, Administrateur des finances publiques adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert PAGEOT :

- Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale;
- à l'effet de signer au nom du gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime les avis d'évaluation domaniale pour les biens dont :
- la valeur vénale est inférieure à 1 million d'euros à l'exclusion des biens de l'État cédés;
- la valeur locative annuelle est inférieure à 100 000 € (cent mille euros) à l'exclusion des biens loués par l'État.

Article. 3. - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Guillaume DUTEIL, Inspecteur des finances publiques
- Monsieur Aziz GHORRAF, Inspecteur des finances publiques
- Monsieur Jérôme GUINEL, Inspecteur des finances publiques
- Monsieur Gérard LEBLAY, Inspecteur des finances publiques
- Madame Isabelle MEILLERAIS, Inspectrice des finances publiques
- Madame Corinne MOTTIN, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne-Françoise PONS, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Arnaud STEPHAN, Inspecteur des finances publiques
- Madame Mireille TOULZE, Inspectrice des finances publiques
- à l'effet de signer, au nom du gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :
- la valeur vénale n'excède pas 300 000 € (trois cent mille euros) à l'exclusion des biens de l'Etat;
- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 30 000 € (trente mille euros) pour les biens loués par les communes et leurs EPL.

Article. 4.- Délégation de signature, impactée par les critères qualitatifs définissant les dossiers à enjeux, est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle Etat;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN :

- Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques ;

Les critères sont listés de manière non exhaustive :

- toutes les cessions des biens de l'Etat ;
- les acquisitions de terrains en vue de projets structurant nationaux ou locaux (dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique) ;
- les dossiers des biens qui sortent de l'ordinaire ou biens hors normes (ex : terrain de sport, friches industrielles, théâtre, maison hors norme de environ 400 m2, château) ;
- les dossiers présentant un enjeu eu égard au contexte local ou national à prendre en compte ou à la nature de l'interlocuteur ;
- les demandes d'actualisation des avis domaniaux conduisant à une révision significative de la valeur estimée précédemment admise ou faisant l'objet de contestation de l'avis domanial précédemment donné.

<u>Article. 5.</u> – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques et par délégation ».

<u>Article. 6.</u> – Monsieur le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, transmise au préfet, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article. 7. - Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article. 8. - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves E GALL

76-2022-03-28-00018

Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale

Le Préfet de la région Normandie et du département de la Seine-maritime ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques modifié par le décret 2014-808 du 16 juin 2014 et par le décret 2014-930 du 19 août 2014 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du 1 de l'article 33 et le décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022;

Vu l'arrêté n° 22-008 du 28 mars 2022 du préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves LE GALL administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre ;

Arrête:

<u>Article. 1er.</u> – La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Jean-Yves LE GALL, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime par l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 22-008 du 28 mars 2022, en matière de gestion domaniale, pourra aussi être exercée par :

- Monsieur Fabrice ROBYN, Administrateur des finances publiques, responsable du pôle État ;
- Monsieur Hubert PAGEOT, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Gestion Domaniale ;
- Monsieur Christian FABRE, Inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division Gestion Domaniale, en cas d'indisponibilité de Monsieur Fabrice ROBYN ou Monsieur Hubert PAGEOT;

<u>Article. 2</u>. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN, Monsieur Hubert PAGEOT ou Monsieur Christian FABRE la même délégation sera exercée par :

- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques
- Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine VERDIERE, Inspectrice des finances publiques

dans la limite des plafonds de :

- 180 000 € pour la signature des actes de transfert de propriété (cession acquisition échange legs etc...),
- 24 000 € annuel pour les autres actes (baux, concessions, conventions diverses, etc ...).

Pour:

- 1. toutés opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de réalisation des biens domaniaux à l'exclusion des actes visés par les articles L3212-2 et R 3212-1;
- 2. passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État ;
- 3. autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État;
- 4. toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur ;
- 5. attribution des concessions de logement et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte ;
- 6. instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportant à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux, dans les limites autorisées par l'arrêté préfectoral;
- 7. dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;
- 8. dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.

<u>Article. 3.</u> – En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 6 de l'article 2 du présent arrêté, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, délégation de signature est donnée à :

- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques
- . Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine VERDIERE, Inspectrice des finances publiques

<u>Article.4.</u> - Délégation spéciale de signature est donnée, outre les personnes désignées à l'article 1, en remplacement les personnes désignées à l'article 2.

A l'effet de me suppléer aux fins de délivrer quittance du paiement des cessions des biens de l'État devant notaire.

<u>Article. 5.</u> – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention :

POUR LE PREFET DE LA SEINE-MARITIME ET PAR SUBDELEGATION

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

<u>Article. 6.</u> – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime. Il sera affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article. 7. - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Pour le préfet de la Seine-Maritime et par délégation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

lean-Yves LE GALI

76-2022-03-28-00019

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation



FINANCES PUBLIQUES

Liberté Égalité Fraternité

Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du 1 de l'article 33 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment dans son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1972 rendant applicable dans le département de la Seine-Maritime le régime des procédures foncières institué par les articles R. 176 à R. 184 du code du domaine de l'État, codifiés sous les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret en date du 1^{er} avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Vu l'arrêté n° 22-008 du 28 mars 2022 du préfet de région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre à Monsieur Jean-Yves LE GALL administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Arrête:

Art. 1. - Les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale ;
- Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques ;
- Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques;
- Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques;

sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet susvisé.

Art. 2. – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Art. 3. - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALL

76-2022-03-28-00015

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées.

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Décide :

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des ressources humaines, de la formation professionnelle :

Monsieur Laurent GRELAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Madame Virginie FERNANDEZ, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de division

Madame Anne-Marie DIJOUX, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la Formation Professionnelle et gestion des concours

Madame Ludivine BOULET, inspectrice des finances publiques

Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques

Madame Octavie POTVIN-CHASME, contrôleuse principale des finances publiques, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Anne-Marie DIJOUX

2. Pour la Division budget, immobilier, logistique, sécurité, prévention :

Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

- Budget:

Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable du service

Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques, adjoint au responsable du service Madame Estelle LEDE, contrôleuse principale des finances publiques

- Immobilier:

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques, responsable du service Monsieur Arnaud PAPAVOINE, inspecteur des finances publiques, délégué départemental à la sécurité

- Logistique :

Monsieur Christian LEVILLAIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service

3. Pour la Division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service et communication :

Monsieur Jérôme GUILLOTIN, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Madame Catherine RODIER, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission

- Contrôle de gestion :

Monsieur Christophe BOURDON, inspecteur des finances publiques Madame Athénaïs CORMIER, inspectrice des finances publiques

4. Pour la Division des particuliers, des missions foncières, FDL :

Monsieur Thierry COCHET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Madame Nathalie LEBOUC, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

- Pilotage et animation de la fiscalité des particuliers :

Monsieur Fabrice DUBERT, inspecteur des finances publiques

- Pilotage et animation du cadastre (topographie et locaux professionnels) :

Madame Odile MINIER, inspectrice des finances publiques

Madame Cécile THEPOT, inspectrice des finances publiques

- Conseil fiscal aux collectivités locales :

Madame Anne-Lise BOUDET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission

Monsieur Baptiste RICCHIARDI, inspecteur des finances publiques

5. Pour la Division des professionnels et du recouvrement :

Madame Ann WATRIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de division Madame Catherine CANTELLI, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division

Madame Véronique ARMENGAUD inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division

- Pilotage et animation du réseau :

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques Monsieur François BULTELLE, inspecteur des finances publiques Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques

- Téléprocédures, recouvrement amiable des impôts professionnels :

Monsieur François BULTELLE, inspecteur des finances publiques Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

- Liaisons avec les organismes agréés et les experts-comptables :

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELLE, inspecteur des finances publiques

- Contentieux du recouvrement et action en recouvrement forcé

Madame Claire FRADET, inspectrice des finances publiques

Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques

Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Damien MOREAU, inspecteur des finances publiques

Madame Séverine NELLO, inspectrice des finances publiques

Madame Virginie PARMENTIER, inspectrice des finances publiques

Madame Maryse VALLEE, inspectrice des finances publiques

Madame Françoise DANTREUILLE, contrôleuse principale des finances publiques

Monsieur Eric KERRENEUR, contrôleur principal des finances publiques

Monsieur Laurent THIERRY, contrôleur des finances publiques

6. Pour la Division des affaires juridiques et du contentieux :

Monsieur Eric PORTIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Madame Pascale JOURDAN, inspectrice divisionnaire de classe normale, adjointe au responsable de la division

- Contentieux et législation

Madame Séverine BLONDEL, inspectrice des finances publiques

Madame Armelle CANU, inspectrice des finances publiques

Madame Corinne CHIPON, inspectrice des finances publiques

Madame Emmanuelle GILLOT, inspectrice des finances publiques

Monsieur François LAINE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Frédéric LAMBERT, inspecteur des finances publiques

Monsieur Antoine LECLERC, inspecteur des finances publiques

Monsieur Maxime NELLO, inspecteur des finances publiques

Madame Caroline ROMON, inspectrice des finances publiques

Monsieur Philippe BOULAY, contrôleur des finances publiques

Monsieur Vincent JACQUARD, contrôleur principal des finances publiques

Madame Laure WILLERVAL, contrôleuse des finances publiques

7. Pour la Division du contrôle fiscal :

Madame Isabelle BRODIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Monsieur Jean-Yves BOTTE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint à la responsable de la division

8. Pour la Division secteur public local :

Monsieur Emmanuel LEDE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Pilotage, conseil et animation du SPL:

Madame Nathalie JACQUIER-LAFORGE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division,

- Qualité comptable des comptes locaux :

Madame Angie GALIOT, inspectrice des finances publiques, responsable du pôle gestion et qualité comptable

9. Pour la Division action et expertise économique :

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Mission expertise économique et financière :

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques

Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- <u>CCSF Méthode, accueil et qualité</u> :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques

Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

Pour l'envoi de documents aux entreprises à l'exception des lettres portant décision :

Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

Pour signer, lorsqu'il préside les commissions de surendettement, les procès-verbaux des commissions et notifications de décisions prises par la commission :

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- CODEFI :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

- Aides économiques diverses :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- Tutelle Chambres Consulaires:

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

10. Pour la Division comptabilité, recettes non fiscales et services financiers :

Madame Julia BUSSON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de division Monsieur Gaétan DUBOURG, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable de division

- Comptabilité de l'Etat :

Madame Sophie BOULLARD, inspectrice des finances publiques
Monsieur Thierry MALBRANQUE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint
Monsieur Stéphane CHAUSSEMY, contrôleur principal des finances publiques

- <u>Comptabilité du recouvrement</u> :

Monsieur Bernard COQUIL, inspecteur des finances publiques Monsieur Olivier LEFEVRE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint Madame Hélène LEGRAND, contrôleuse des finances publiques

- <u>Dépôts de fonds au Trésor</u> :

Madame Laurence PILATE, inspectrice des finances publiques Madame Maryvonne BELLET, contrôleuse des finances publiques Madame Alexandra BISANTI, contrôleuse des finances publiques Madame Sylvie LEMATTRE, contrôleuse des finances publiques, adjointe

- Recettes non fiscales - Produits divers :

Madame Sophie BOULLARD, inspectrice des finances publiques
Madame Elodie MICHALAK, inspectrice des finances publiques, chargée de mission
Madame Florence DOMINGUEZ, contrôleuse des finances publiques

11. Pour la Division de la dépense :

Madame Laurence MOREAU, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

- Service dépenses de l'Etat et service facturier :

Monsieur Emmanuel EVRARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, superviseur et responsable du service

Madame Christelle MAILLARD, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe du service Madame Martine CROCHEMORE, contrôleuse principale des finances publiques

Monsieur Jean-François CAPELA, contrôleur des finances publiques

- Service liaison rémunérations :

Madame Valérie LUIT, inspectrice des finances publiques, responsable du service Madame Clotilde DE SIMONE, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe

- Autorité <u>de certification des fonds structurels européens</u> :

Monsieur Yoann MOISAN, inspecteur des finances publiques, chargé de mission Madame Delphine BERNARD-PORTIER, contrôleuse des finances publiques, pour élaborer et transmettre les comptes annuels et les appels de fonds visés à la Commission européenne en cas d'empêchement de M. MOISAN.

12. Pour le CSBO:

Madame Christelle SARAZIN, inspectrice principale des finances publiques, responsable du CSBO Madame Carole HAEFFLLINGER, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO Madame Géraldine TIPHANGNE, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO Madame Valérie FONTAINE, contrôleuse principale des finances publiques Madame Anne-Sophie HUBERT-COUSIN, contrôleuse des finances publiques Monsieur Bertrand LEVASSEUR, contrôleur des finances publiques Madame Florence MANDEVILLE, contrôleuse principale des finances publiques

13. Pour la Division domaine :

Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de division

- Gestion:

Madame Geneviève DEPRET, inspectrice des finances publiques Madame Anne DOUGUET, inspectrice des finances publiques Madame Muriel ESLINE, inspectrice des finances publiques Madame Sylvie MALLET, inspectrice des finances publiques Madame Dominique PALAY, inspectrice des finances publiques Madame Esther POLENNE-SERET, inspectrice des finances publiques Monsieur Allan TRANCHANT, inspecteur des finances publiques Madame Delphine VERDIERE, inspectrice des finances publiques

- <u>Pôle d'évaluation domaniale</u> :

Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques Monsieur Gérard LEBLAY, inspecteur des finances publiques Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques Madame Anne-Françoise PONS, inspectrice des finances publiques Monsieur Arnaud STEPHAN, inspecteur des finances publiques Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques

14. Pour la mission départementale risques et audit :

Monsieur Erwan VERGER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale « Risques et Audit »

Risques et cellule qualité comptable :

Madame Lise BIZET, inspectrice principale des finances publiques

<u>Audit</u>

Monsieur Eric CHOTARD, inspecteur principal des finances publiques Monsieur Kamal KEHILA, inspecteur principal des finances publiques Monsieur Jérémy LE ROUX, inspecteur principal des finances publiques Monsieur Julien MACRON, inspecteur principal des finances publiques Madame Yvette PETIOT, inspectrice principale des finances publiques

15. Pour la mission conseil aux décideurs publics :

Monsieur Erwan VERGER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission «conseil aux décideurs publics»

16. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

Monsieur Yannick DUBOS, administrateur général des finances publiques

17. Pour la gestion du site immobilier du Havre :

Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, pour exercer en mon nom et sous ma responsabilité, les attributions qui sont les miennes.

Article 2 : La présente décision de délégations prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article 3 : La précédente décision de délégations accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 28 mars 2022

lean-Yves LB GALL

76-2022-03-28-00005

Délégation de signature à l'adjoint au responsable du pôle pilotage et ressources





Direction générale des finances publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature à l'adjoint au responsable du pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n° 2013-245 du 25 mars 2013 modifiant le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Haute-Normandie et du département de Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2021 portant affectation de Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Décide:

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Benajamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources :
- à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

<u>Article 2</u> - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

<u>Article 3</u> - La présente délégation prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article 4 – La précédente délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

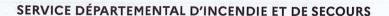
Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GAL

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2022-03-29-00004

Arreté n°22-011portant liste des représentants des sapeurs-pompiers volontaires du Sdis 76 pouvant siéger au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Seine-Maritime





Arrêté n° 22-011 du 2 9 MARS 2022

portant liste des représentants des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime pouvant siéger au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Seine-Maritime

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la sécurité intérieure :
- Vu l'arrêté du 29 novembre 2005 modifié portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1er avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°21-44 en date du 19 avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Clément VIVES, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté n°21-091 bis du 14 octobre 2021 portant liste des représentants de l'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime pouvant siéger au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Seine-Maritime.

ARRETE

Article 1er -

La liste des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au sein de laquelle sont tirés au sort les membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires, est composée des membres élus à la commission administrative et technique des Services d'incendie et de secours (CATSIS) et au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et arrêtée comme suit :

Repre	ésentant les sapeurs			
SAP 1ère cl Benjamin MARTIN				
Représentants les caporaux				
CCH Pascal ANCELOT	CCH Manon DIOLOGENT			
Représentants les sous-officiers				
SCH Mehdi COTARD	ADJ Yannick AUBERY			
ADJ Frédéric BOU	ADC Baudoin CANU			
ADC Stéphane LEFRANCOIS				
Repré	sentants les officiers			

LTN Angela RENARD	LTN Damien LAINE	
CNE Nicolas VACLE	LTN Mickael FOURNIER	
CNE Jean-Bernard BOCLET	LCL Hervé TESNIERE	
MCD Annie-Claude BECHE THIERREE	MCN Aliénor GUILLAUME	

Article 2 -

L'arrêté n°21-091 du 14 octobre 2021 portant liste des représentants des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime pouvant siéger au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Seine-Maritime est abrogé.

Article 3 -

Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime et du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Article 5 -

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Fait à Rouen, le 29 MARS 2022

Pierre André DURAND